

## La Communauté de communes du Bas-Armagnac (Nogaro) cherche un 2e médecin

Et veut parrainer des étudiants en médecine et de futurs dentistes



La Communauté de communes du Bas-Armagnac (Nogaro) cherche un 2e médecin

Lors de la réunion du conseil de la Communauté de communes du Bas-Armagnac (CCBA) du 1er octobre à Loubédat, outre la décision de renoncer au bassin nordique (1), d'autres questions importantes ont été traitées :

le recrutement d'un deuxième médecin, après l'arrivée du docteur Saint-Victor,

l'élargissement à des étudiants dentistes, de la bourse d'études prévue pour des étudiants en médecine.

### Recrutement d'un 2e médecin

On ne change pas une équipe qui gagne ! Vu que le cabinet Medinopia a déjà réussi à trouver un premier médecin pour la Maison de santé pluridisciplinaire de Nogaro (2), une nouvelle convention – non exclusive - avec ledit cabinet est approuvée, selon les modalités suivantes, pour rechercher un 2e médecin généraliste :

le candidat devra être originaire d'un pays de l'Union européenne et avoir le droit d'exercer en France,

Medinopia informera la CCBA sur l'avancement de cette mission,

Medinopia accompagnera le candidat pressenti dans ses démarches d'inscription à l'Ordre des médecins,

la mission sera considérée comme terminée quand le candidat agréé par la CCBA aura reçu une décision positive de l'Ordre des médecins,

la rémunération de Medinopia est fixée à 13 000 euros HT, avec le règlement de 30 % après signature de la convention et présentation d'un médecin désireux de s'installer à Nogaro, de 40 % quand il sera retenu par la CCBA et le solde de 30 % quand ses diplômes auront été validés par l'Ordre des médecins,

si la mission ne réussissait pas, 70 % des honoraires perçus seraient restitués,

si le candidat cessait son activité avant 6 mois à compter de son installation, Medinopia entreprendrait une nouvelle mission à titre gratuit.

### Élargissement de la bourse d'études aux dentistes

Rappel : pour faciliter le recrutement de médecins à la fin de leurs études, la CCBA a adopté le 1er juillet 2021 le principe d'une bourse d'études de 500 euros par mois pendant les 4 dernières années de ces études (qui durent 5 ans pour les généralistes).

Sous réserve qu'ils s'installent à la Maison de santé, à titre surtout libéral, pendant au moins 5 ans, à l'issue de leur formation (à défaut, le remboursement des sommes allouées serait exigible).

Vu les difficultés que rencontre le territoire, le Conseil de la CCBA approuve l'extension de cette bourse aux étudiants dentistes pendant 3 années de leurs études (qui durent au moins 6 ans).

(1) Voir l'article (<https://lejournaldugers.fr/article/51996-vive-tension-a-la-communaute-de-communes-de-nogaro-mis-a-jour-le-04102021>). (2) Voir l'article (<https://lejournaldugers.fr/article/52043-un-nouveau-medecin-est-arrive-a-nogaro-mis-a-jour-le-06102021>).

N.B. - Sur la photo du haut de page: William Sineus (à gauche) président de Medinopia, Vincent Gouanelle et Pierre Marmouyet (pharmacie d'Armagnac).



Vincent Gouanelle et les vice-présidents de la CCBA Patricia Galabert, Jean Duclavé et Bernard Hamel